



MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
Monsieur Yannick NEUDER
Ministre délégué à la Santé et à l'Accès aux soins
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Paris, le 29 janvier 2025

RECOMMANDÉE A/R

sec.dircab.sas@sante.gouv.fr

Objet : Demande d'entrevue sur la situation des centres de santé parisiens de l'Assurance Maladie.

Monsieur le Ministre,

Les Fédérations CGT, FO, CFDT et CFE-CGC souhaitent d'urgence échanger avec vous au sujet du projet de licenciements collectifs diligenté dans les centres de santé parisiens gérés par la CRAMIF (Stalingrad) et la CPAM (Réaumur) à la suite d'un audit commandé par la CNAM.

Au nom des économies, un plan de sauvegarde de l'emploi doit être présenté en Assemblée plénière du CSE de la CRAMIF le 3 février 2025.

Pour nos Fédérations, l'organisation et la gestion des services publics doivent sortir des logiques de marchés. Les services publics – et les salariés qui les mettent en œuvre – ne doivent plus répondre à des objectifs fixés au travers des critères de profit, de rentabilité et de compétitivité, mais relever des critères de réponse aux besoins, de coopération et de qualité...

Les Fédérations CGT, FO, CFDT et CFE-CGC sont résolument opposées à ce projet qui, en plus de menacer les emplois des agents, réduirait l'offre de soins des assurés fréquentant ces centres.

Alors que le 19ème arrondissement de Paris est classé en zone d'intervention prioritaire par l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'accès aux soins relève du parcours du combattant pour les assurés. Quand ces assurés parviennent à obtenir des rendez-vous, les professionnels de santé pratiquent, en très grande majorité, des dépassements d'honoraires.

Les centres de santé de Stalingrad et de Réaumur existent depuis les années 60 et proposent une offre de soins exhaustive et de qualité à des tarifs conventionnels secteur 1 avec possibilité de bénéficier du tiers payant.

Plusieurs dizaines de milliers d'assurés les fréquentent chaque année.

Eu égard à tout ce qui précède, il ne fait nul doute que cette décision de la CNAM est délétère et aberrante en termes de santé publique.

Aussi, les Fédérations exigent l'abandon de ce projet et le maintien de tous les services et de tous les personnels des centres de soins de la CPAM de Paris et de la CRAMIF.

Dans ce contexte, nous espérons que vous répondrez favorablement à notre demande d'entrevue.

Dans l'attente de votre réponse rapide.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Fédérations CGT, FO, CFDT et CFE-CGC